

Généralités

En SAE, la tenue du grimpeur comporte :

- des vêtements préservant une grande liberté de mouvement,
- des chaussons d'escalade,
- un harnais,
- un frein d'assurance avec un mousqueton de sécurité,
- une corde dynamique (faisant plus de 2 fois la hauteur de la voie),
- des dégaines (au moins autant que le nombre d'amarrages de la voie)...

En SNE, il faut rajouter :

- un casque (obligatoire pour les mineurs dans les séances encadrées),
- une longe avec un mousqueton de sécurité...



Tenue du grimpeur en SNE

Stockage et entretien du matériel

Pour les matériaux textiles (cordes, sangles) :

- stockage à l'abri du soleil,
- lavage à l'eau claire ou avec un savon neutre,
- séchage à l'ombre,
- lors de l'utilisation, attention aux arêtes vives (risque de coupure) et aux frottements (risque d'abrasion ou de brûlure).

Pour les casques :

- stockage à l'abri du soleil,
- lavage à l'eau claire ou avec un savon neutre, surtout la coiffe et la jugulaire,
- séchage à l'ombre,
- ne pas comprimer latéralement lors du stockage ou transport (risques de déformation ou de fissures).